

acheteurs de recevoir la part canadienne en entier, et de tous les autres droits du CSPE qui découlent du présent Accord. Le CSPE prie donc l'Autorité, jusqu'à avis contraire, d'accorder toute indemnité en énergie ou en argent qu'elle est tenue de verser à l'Organisme des États-Unis conformément à l'Article 6 ou à l'Article 7 du présent Accord. Le CSPE convient que tout règlement d'une demande de compensation ou tout arrangement conclu par l'Organisme des États-Unis conformément au présent Accord liera le CSPE.

ARTICLE 11. PAIEMENTS

(1) L'Autorité paiera en monnaie des États-Unis, dans une période de trente jours après réception de la facture, toute somme qui peut être exigée aux termes énoncés par les présentes.

(2) Si l'Autorité livre de l'énergie en excédent du montant qui est exigé à titre d'indemnité, un rajustement approprié sera fait en nature ou en argent.

ARTICLE 12. APPROBATIONS

Aucune modification ou prorogation du présent Accord ne sera valide avant d'être approuvée par les Gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique au moyen d'un Échange de Notes.

ARTICLE 13. LIVRAISONS

L'énergie fournie par l'Autorité aux termes du présent Accord sera livrée à des points de la frontière canado-américaine qui seront agréés par les deux Parties. Les dispositions voulues seront prises pour compenser les frais de transport et les pertes en transport aux États-Unis.

ARTICLE 14. AVIS

Tout avis doit être adressé par écrit et livré ou envoyé par poste aux adresses suivantes:

Columbia Storage Power Exchange

20 N. Main Street

East Wenatchee, Washington, États-Unis

United States Entity

c/o Bonneville Power Administration

P.O. Box 3621

Portland, Oregon 97208, États-Unis

British Columbia Hydro and Power Authority

970, rue Burrard

Vancouver 1 (Colombie-Britannique), Canada

ou à toute autre adresse qui sera communiquée aux autres par avis.

EN FOI DE QUOI les parties ont conclu le présent Accord en la date et années susmentionnées.

BRITISH COLUMBIA HYDRO AND
POWER AUTHORITY

(SCEAU)

.....
Président

.....
Secrétaire

(SCEAU)

COLUMBIA STORAGE POWER
EXCHANGE
.....